



AQDMD

Collectif Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

TOUT LE MONDE DEVRAIT POUVOIR MOURIR DIGNEMENT

Le Collectif Québec/AQDMD (Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité) se réjouit face à l'ouverture sur l'aide médicale à mourir (AMM) annoncée récemment par la Maison Michel-Sarrazin, pionnière des soins palliatifs à Québec.

Le fait que le Conseil d'administration ait entériné la décision d'offrir à ses patients la possibilité d'avoir accès à l'aide médicale à mourir constitue une avancée fort importante dans le débat de société sur le droit de mourir dans la dignité. Cette décision pourrait tracer la voie à d'autres maisons de soins palliatifs qui sont actuellement en réflexion sur ce sujet.

Continuer le combat pour une amie

Le Collectif Québec a été formé notamment parce qu'en juillet 2016, un groupe d'amies a vu une de leurs, lourdement handicapée après 20 ans de sclérose en plaques, se voir refuser l'aide médicale à mourir. Elle a fait le choix courageux de jeûner pour mettre fin à ses souffrances, n'ayant ni la force ni le temps de se battre pour faire éliminer les critères de fin de vie et de mort raisonnablement prévisible contenus dans les lois québécoise et canadienne régissant l'aide médicale à mourir.

Ses amies lui avaient alors fait la promesse de continuer son combat et ont formé un Collectif Québec pour sensibiliser leur entourage au droit de mourir dans la dignité et militer pour obtenir les modifications législatives requises. D'autres personnes sensibilisées à la cause ou ayant vécu des expériences semblables auprès de proches se sont jointes au Collectif.

Se faire entendre

Le Collectif Québec a fait le choix de s'unir à l'AQDMD qui existe déjà au Québec depuis 2007. La mission de cette Association est précisément d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité.

La force de l'AQDMD est celle de ses membres. Plus ils sont nombreux, plus l'Association est représentative et susceptible d'influencer les décideurs. Devenir membre, c'est vouloir se tenir informé sur le droit de mourir dans la dignité, en exprimer la légitimité et en revendiquer la légalité.

Devenir membre, c'est signifier son appui à l'avancement des causes défendues et des débats qui les concernent. Devenir membre, c'est aussi s'engager dans une action citoyenne qui permettra de se faire entendre.



AQDMD

Collectif Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

Pour en savoir plus ou pour devenir membre, nous vous invitons à consulter le lien de l'AQDMD : www.aqdmd.org, à poser des questions par courriel à info@aqdmd.org, à consulter la *Foire aux questions* (FAQ), ou à composer le 514-233-7237.

Le Collectif Québec/AQDMD

Lise Binet, Lorraine Cayouette, Maurice Clermont, Diane Desnoyers, Ginette Lacoste, Nicole Lirette, Lisette Paradis.